Document à conserver

DICRIM

Document d'Information Communal

sur les

RISQUES MAJEURS

Adoptons

les

bons réflexes

Sixt Fer-à-Cheval

Edition 2024

Sixt
Fer-à-Cheval

Chères concitoyennes, chers concitoyens, la Sécurité des habitants de Sixt Fer-à-Cheval est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Nous avons mené une réflexion pour identifier les risques majeurs sur notre territoire et préconiser les dispositions les plus appropriées afin de minimiser les incidences pour les biens et les personnes.

« *Prévenir pour mieux réagir* »

En parallèle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation communale des secours en cas d'événement, ce document a pour but de vous sensibiliser à ces risques et de vous proposer des attitudes adaptées à mettre en œuvre en cas de danger.

Je vous demande donc de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

L'information des citoyens sur les risques majeurs (naturels et technologiques) est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics, ainsi que les bons réflexes à adopter pour réduire sa vulnérabilité. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions d'informations préventives et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.

LES RISQUES MAJEURS :

ALÉAS + ENJEUX = RISQUES

↘ Qu'est-ce que c'est ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

↘ Sur la commune ?

RISQUES NATURELS

Inondation page **08**

Mouvement de terrain page **10**

Avalanche page **12**

Séisme page **14**

Feux de forêts page **16**

Phénomènes météorologiques page **18**

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Transport de matière dangereuse TMD page **20**

Risque industriel page **22**

Pandémie grippale / Plan VIGIPIRATE page **24**

Les démarches d'indemnisation page **25**

Rappel des bons réflexes page **27**

LES RISQUES MAJEURS :

↘ Qui fait quoi ?

- **Les services de secours** interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).
- **La Préfecture**. Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient directeur des opérations de secours. Il active le plan ORSEC.
- **Les équipes et les moyens municipaux** sont mobilisés pour alerter et accompagner la population (déviation, évacuation, hébergement d'urgence…), grâce au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- **À l'école**, l'équipe éducative met en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).
- **La population** adopte les bons reflexes.

↘ Cas généraux

- Préparez la mise à l'abri ou l'évacuation.
- Écoutez les médias (Radio France).
- N'allez pas chercher vos enfants.
- Évitez de téléphoner sauf en cas d'urgence médicale.

QUE DOIS-JE FAIRE **OU NE PAS FAIRE ?**

Préparez-vous : Mise à l'abri ou Évacuation

Écoutez les médias (Radio France)

N'allez pas chercher vos enfants

Évitez de téléphoner

LES RISQUES MAJEURS :

↘ Comment suis-je alerté/informé ?

Tout comme le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

- **Les moyens d'alerte :**

Sirène communale située sur la mairie.
Tocsin de l'église.
Mégaphone.
Porte à porte.
Appels téléphoniques.
FR-ALERT : www.gouvernement.fr/actualite/fr-alert-comment-ca-marche

- **Les moyens d'information :**

Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.
PLU – Plan Local d'Urbanisme.
Radio : France Inter : **[96,2]** France Bleu : **[103,9]** France info : **[105,4]**
Télévision (France 3 Région / France Info TV)
www.mairie-sixtferacheval.fr et 04 50 34 44 25
www.facebook.com/CommunedeSixtFeraCheval
www.haute-savoie.gouv.fr et 04 50 33 60 00
www.georisques.gouv.fr

Ne vous fiez pas aux informations des réseaux sociaux.
Suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.

- **Les numéros utiles :**

Pompiers : **18** ou **112**
SAMU : **15** ou **112**
Police : **17** ou **112**
Appel d'urgence pour sourds et malentendants : **114**
N° en cas de canicule : **0 800 06 66 66**

LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :

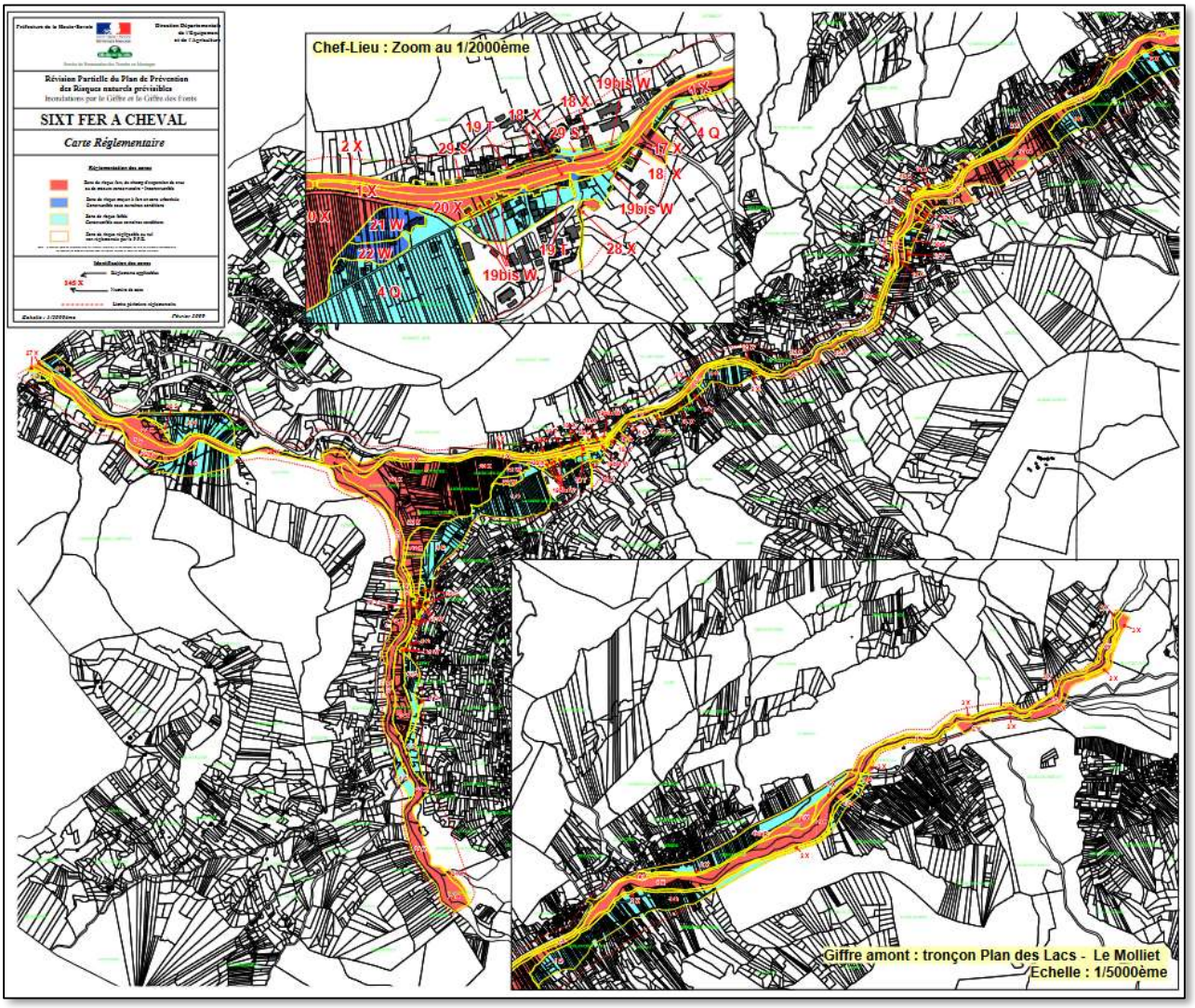

Source : PPRNI par le Griffe et le Griffe des Fonts – Préfecture de Haute-Savoie (2009).

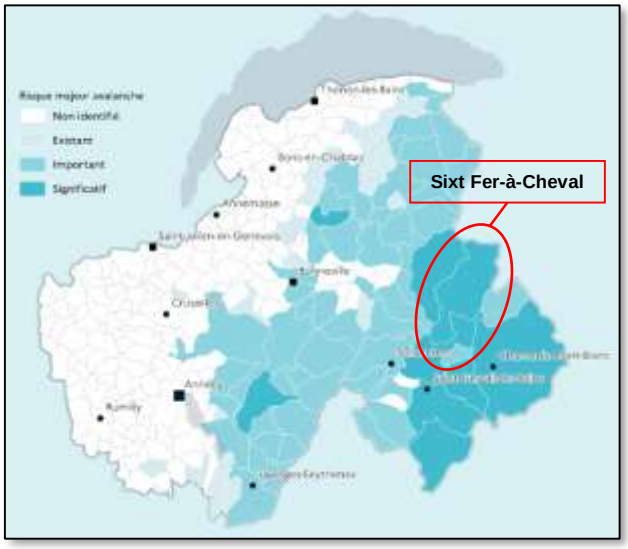

Source : DDRM de Haute-Savoie

Légende ci-contre	
	Aléa faible au retrait et gonflement des argiles (1)
	Aléa moyen au retrait et gonflement des argiles (1)
	Cavités souterraines naturelles
	Chute de blocs / éboulement
	Glissement de terrain
	Installations industrielles ICPE
	Repères de crue
	Témoignage d'avalanches
	Zone sismique de niveau 4 : aléa moyen (2)
	Potentiel radon de niveau 1 : aléa faible (3)

LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :

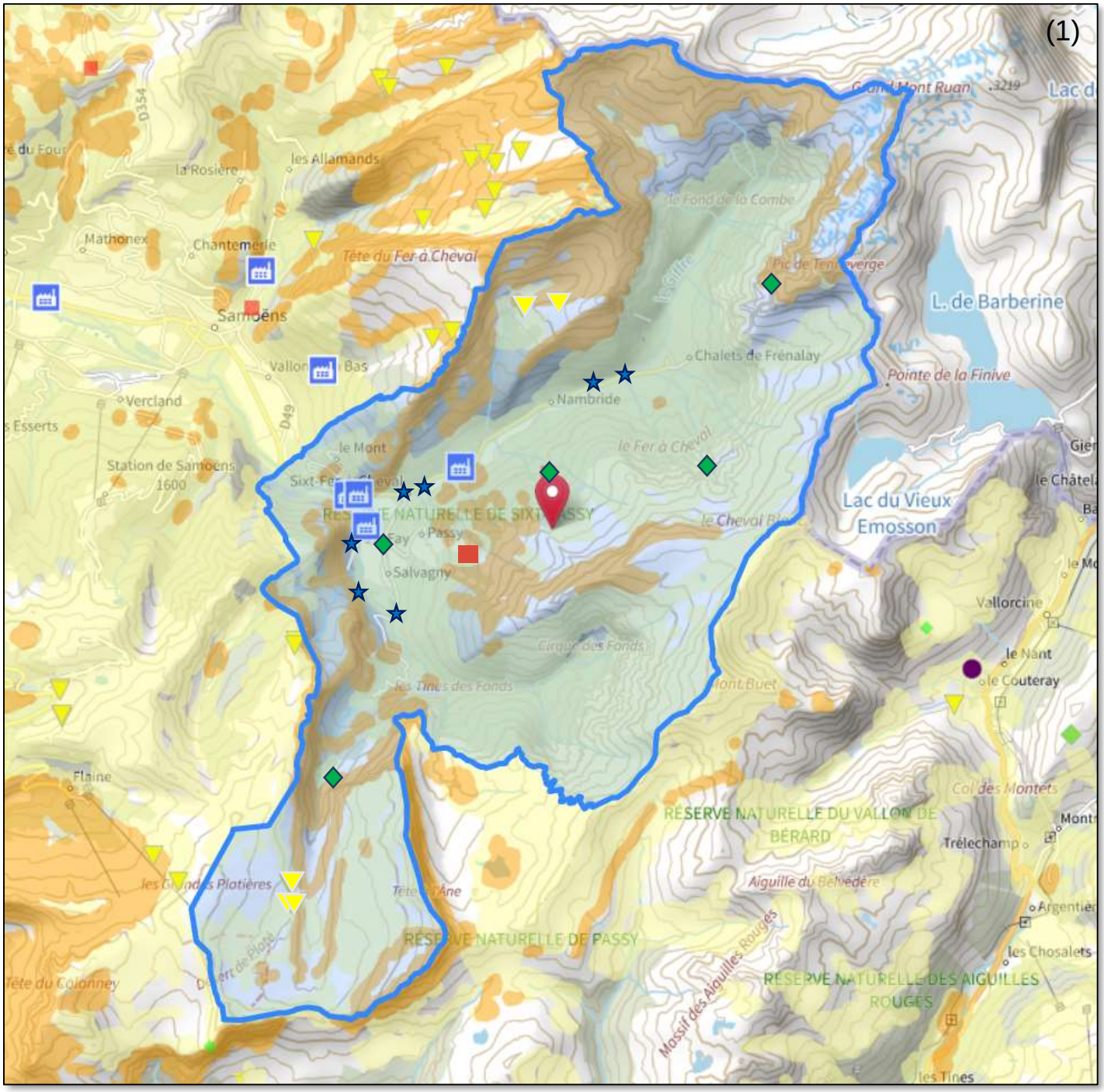

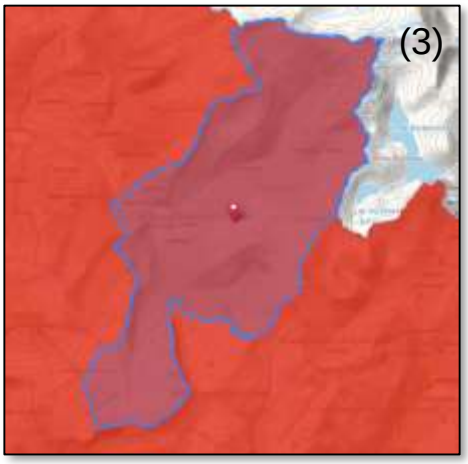

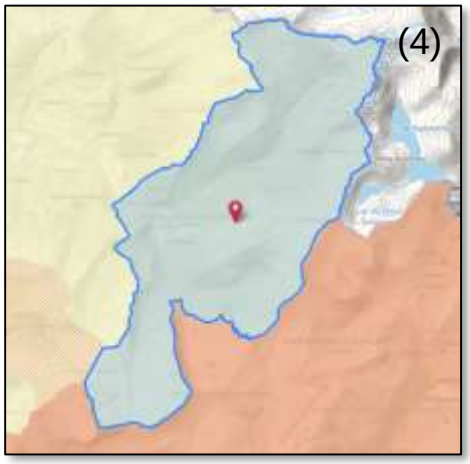

Source : BRGM

INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine.

↘ Ma commune face au risque

Sixt Fer-à-Cheval est concernée par le risque d'inondation via des crues torrentielles ou des ruissellements du Giffre et du Giffre des Fonts. Elle est concernée aussi par les remontées de nappes.

Elle est soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles, approuvé en 1987, modifié en 2009 et en cours de révision.

Les zones identifiées à risques à ce jour sont le long du Giffre c'est-à-dire le long de la D907 ; passant notamment par la traversée du bourg. Mais aussi le long du Giffre des Fonts, notamment via les secteurs de Hauterive et Le Fay (Pont des Nants).

De nombreux évènements historiques d'inondations et de coulées de boue se sont produits sur le territoire dont 4 ont entrainé un arrêté de catastrophes naturelles: 06/11/82, 12/02/90, 20/07/92 et 20/07/07.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie de 2022.
- Elaboration en cours du SCOT du Mont-Blanc.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques en 2023.
- Actualisation en cours du Plan Local d'Urbanisme de 2018.
- Révision en cours du PPRI du Giffre et du Giffre des Fonts.
- Aménagement de protections collectives des lieux d'habitation : protections des berges en enrochement avec aménagement de la confluence, cuve de merlon freineurs dans le Nants des Pères…
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté assuré par l'école.
- Vigilance météorologique, diffusée par la Préfecture et les médias.
- Surveillance des crues par le SM3A et le SCHAPI.

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

↘ Avant

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site Vigicrues.
- Préparez un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche …).
- Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Obturez les entrées d'eau : portes, fenêtres, aérations.
- Mettez à l'abri les meubles, objets, matières et produits.

↘ Pendant

- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Réfugiez-vous en hauteur (étages, collines …) et n'évacuez les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.
- N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatiques …).
- Informez-vous et respectez les consignes des secours.
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une route inondée : 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.
- N'appelez les secours qu'en cas de réel danger, afin de ne pas saturer les réseaux.

↘ Après

- Aérez, désinfectez et faites sécher les pièces de votre habitat.
- Chauffez très doucement pendant plusieurs jours.
- Assurez-vous auprès des autorités locales que l'eau est potable.
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

Réfugiez-vous en hauteur

Eau potable et produits alimentaires

Obturez les entrées d'eau

N'utilisez pas les équipements électriques

Ne vous engagez pas à pied ou en voiture

MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.
Selon la vitesse de déplacement, nous distinguons :

- *Les mouvements lents : le glissement de terrain, les tassements et les affaissements et le retrait-gonflement des sols argileux.*
- *Les mouvements rapides : les effondrements de cavités souterraines, les écroulements (ou éboulements) et les chutes de blocs, les coulées boueuses et les laves torrentielles.*

↘ Ma commune face au risque

La commune est soumise au risque de mouvements de terrain via des chutes de blocs ou éboulement ou des glissements de terrain. Elle est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles, approuvé le 28/05/1987.

Elle recense sur son territoire plusieurs mouvements de terrain et cavités souterraines naturelles en zones montagneuses. Un arrêté de catastrophes naturelles en date du 19/05/2003 suite au glissement de terrain dans le secteur du Cheval Blanc.

De plus, Sixt Fer-à-Cheval est aussi exposée à un risque moyen au retrait et gonflement des argiles, notamment dans les massifs montagneux.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie de 2022.
- Elaboration en cours du SCOT du Mont-Blanc.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques en 2023.
- Actualisation en cours du Plan Local d'Urbanisme de 2018.
- Réalisation du PPRNP de 1987.
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté par les écoles.
- Vigilance météorologique, diffusée par la Préfecture et les médias.

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

↘ Avant

- Avant la construction de votre maison, renseignez-vous sur la présence d'argile dans les sols.
- Pour les mouvements lents, détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés, écoulements anormaux d'eau, craquements dans un logement, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus, etc.
- Signalez à la mairie les apparitions d'un fontis, de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

↘ Pendant

- Éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.
- Éloignez-vous des bâtiments.
- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'empruntez pas l'ascenseur.

En extérieur, en cas d'urgence,
s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre).

↘ Après

- Ne vous approchez pas d'un bâtiment endommagé.
- Évaluez les dégâts.
- Empêchez l'accès du public.
- Informez les autorités (18 ou 112 d'un portable).
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

Signalez toutes apparitions d'anomalies

Éloignez-vous de la zone dangereuse

Éloignez-vous des bâtiments

N'empruntez pas l'ascenseur

Ne vous approchez pas des dommages

AVALANCHE

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture d'équilibre du manteau neigeux.

Niveau de risque :

Depuis la saison hivernale 2016-2017, l'information sur le risque d'avalanche évolue : des pictogrammes européens sont progressivement utilisés dans les stations pour compléter ou remplacer les drapeaux.

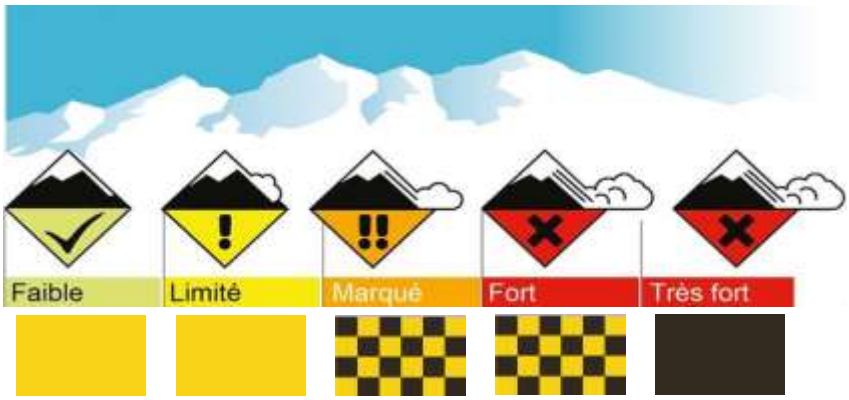

↘ Ma commune face au risque

Sixt Fer-à-Cheval est soumise à un risque significatif vis-à-vis des avalanches mais aussi soumise au risque glaciaire et périglaciaire. Elle est exposée aux glaciers rocheux des Frêtes du Grenier au Fond de la Combe, particulièrement générateurs d'aléa, ainsi qu'au secteur de Tenneverge - Ruan (Fer-à-Cheval). Cependant ces zones montagneuses ne recensent pas d'enjeux pour la commune.

Un Plan de Prévention des Risques Naturels de type avalanche a été approuvé sur la commune le 28/05/1987. Deux arrêtés de catastrophes naturelles sont recensés sur ce sujet en date du 08/02/1984 et 09/02/1999.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie de 2022.
- Elaboration en cours du SCOT du Mont-Blanc.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- Actualisation en cours du Plan Local d'Urbanisme de 2018.
- Réalisation du PPRNP de 1987.
- Déclenchement préventif d'avalanches (PIDA) et surveillance des sites.

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

↘ Avant

- Identifiez, au sein de votre habitation, la pièce avec la façade la moins exposée à l'aléa pouvant faire office, au besoin, de zone de confinement. Équipez cette pièce avec un kit de situation d'urgence.
- Indiquez votre itinéraire et votre heure approximative de retour à une personne qui pourra donner l'alerte.
- Informez-vous du risque (pictogramme de danger et signification).
- Ne partez pas seul et ne pratiquez pas d'hors-piste.
- Équipez-vous d'un appareil de recherche de victimes d'avalanche.

↘ Pendant

- Tentez de fuir latéralement.
- Débarrassez-vous des bâtons et du sac s'il est lourd.
- Fermez la bouche et protégez les voies respiratoires pour éviter de remplir ses poumons de neige.
- Essayez de vous cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté et maintenez-vous à la surface par de grands mouvements de natation.
- Restez confiné dans les bâtiments solides.

↘ Après

- Créez un espace autour de soi en exécutant une détente énergique au moment de l'arrêt de l'avalanche.
- Faites une poche d'air devant le visage avec les mains et les bras.
- Gardez votre calme / ne criez pas (minimiser la consommation d'oxygène).
- Si possible, creusez vers le haut pour vous dégager.
- Si vous ne pouvez pas bouger, ne vous endormez pas.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

Informez-vous du risque

Restez confiné dans les bâtiments solides

Tentez de fuir latéralement

Ne partez pas seul et ne pratiquez pas d'hors-piste

Gardez votre calme et ne criez pas

SÉISME

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne de la libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

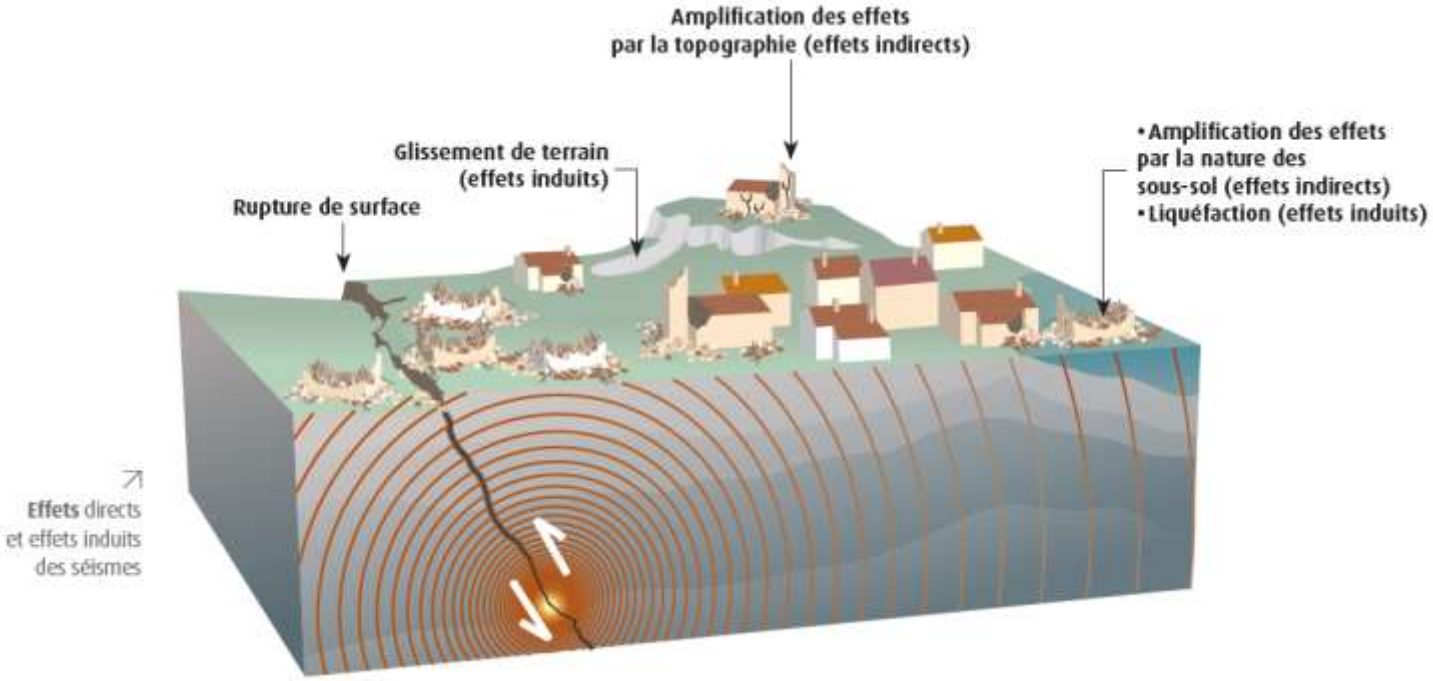

Source : Effet des séismes : de la faille à la surface, BRGM

↘ Ma commune face au risque

Sixt Fer-à-Cheval est recensée en zone sismique de niveau 4 sur 5 (aléa moyen). Elle recense un arrêté de catastrophes naturelles liées à des secousses sismiques en date du 15/07/1996.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.
- Elaboration en cours du SCOT du Mont-Blanc.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- Actualisation en cours du Plan Local d'Urbanisme de 2018.
- Surveillance sismique au niveau national et respect des normes parasismiques pour la construction de bâtiments.

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

↘ Avant

- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
- Préparez un plan de regroupement familial.

↘ Pendant

Si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment :

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides (éloignez-vous des fenêtres).
- Sortez uniquement si vous êtes au rez-de-chaussée.

Si vous vous trouvez à l'extérieur :

- Éloignez-vous des bâtiments.
- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.

Si vous êtes en voiture :

- Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, d'un bâtiment ou d'arbres.
- Ne descendez pas avant la fin des secousses.

Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques.

↘ Après

- Sortez rapidement et avec précaution du bâtiment.
- Restez éloigné de ce qui peut s'effondrer.
- N'empruntez pas l'ascenseur.
- Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme ni d'étincelle.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

Dans votre logement : abritez-vous

Éloignez-vous des bâtiments

Arrêtez-vous et ne sortez pas

Ne restez pas sous des fils électriques

Ne vous approchez pas des dommages

FEUX DE FORÊTS

L'incendie de forêt est un feu concernant une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Feu de sol

Feu de surface

Feu de cime

↘ Ma commune face au risque

Le département de la Haute-Savoie est identifié en niveau de sensibilité 1 (sur 3 niveaux) par la cartographie nationale des zones potentiellement sensibles aux feux de forêts à l'horizon 2040.

Ce risque existe néanmoins sur l'ensemble du département. Une carte d'aléa des risques liés à l'incendie est par ailleurs en cours d'élaboration en Haute-Savoie.

Sixt Fer-à-Cheval est située dans une zone montagneuse fortement boisée. Elle fait partie notamment de la Réserve Naturelle de Sixt Passy. En cas de départ de feu, plusieurs secteurs pourraient être inaccessibles et plusieurs routes ou chemins pourraient être coupés.

Actions préventives et/ou correctives :

- Elaboration en cours du SCOT du Mont-Blanc.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- Actualisation en cours du Plan Local d'Urbanisme de 2018.
- Débroussaillage sans tenir compte des limites de propriété.

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

↘ Avant

- Débroussaillez et repérez les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoyez des moyens d'arrosage (point d'eau, tuyau …).
- Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche …).

↘ Pendant

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers (au 112 ou 18) avec calme et précision.
- Abritez-vous en fuyant dos au feu et dos au vent.
- Respirez, si possible, à travers un linge humide.

Si vous êtes en voiture :

- Ne sortez pas du véhicule.
- Dirigez-vous si possible vers une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares (pour être repéré).

Votre habitation reste votre meilleure protection :

- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Calfeutrez avec du linge humide : les volets, portes, fenêtres, aérations.
- Éloignez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux…) et fermez les bouteilles de gaz.
- Ouvrez le portail du terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers.
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux.

↘ Après

- Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment.
- Inspectez votre propriété et votre habitation (braises, fumées …).

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

Abritez-vous en fuyant dos au feu et au vent

Calfeutrez avec du linge humide

Fermez les bouteilles de gaz

Ouvrez le portail du terrain

Ne sortez pas

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les intempéries sont des perturbations météorologiques. Elles se présentent sous plusieurs formes : les tempêtes générant des vents dépassant 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort), les fortes précipitations, l'orages, les chutes de neige abondantes.

↘ Ma commune face au risque

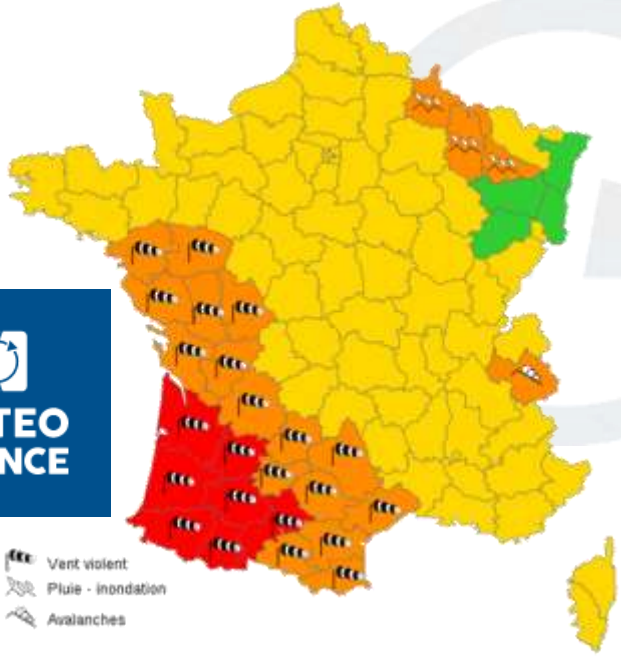

« Vigilance Météo » de Météo France décrit les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter. Il diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance **orange** (niveau 3) ou **rouge** (niveau 4).

De par leur nature, les chutes de neige et les tempêtes peuvent impacter tout le territoire. En cas d'évènements climatiques, de nombreuses routes peuvent être coupées.

Actions préventives et/ou correctives :

- Données accessibles sur http://www.meteofrance.com/.
- Alertes et bulletin météo accessibles au 0 899 71 02 74.
- Réception d'alertes de la préfecture.
- Déneigement des routes sur l'ensemble de la commune.

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

↘ Avant

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site Vigilance.meteofrance.
- Fixez ou rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur puis fermez les portes et les volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Éloignez-vous des bords de mer et des lacs.
- Arrêtez les chantiers et rassemblez le personnel.
- Préparez votre véhicule en conséquence (pneus hiver, révision …).

↘ Pendant

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité (si vous êtes en voiture : roulez lentement).
- Ne garez pas les véhicules sur les voies de circulation pour faciliter le passage des véhicules de secours et engins de déneigement.

↘ Après

- Faites réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.
- Salez et déneigez le trottoir bordant votre domicile.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

Rentrez ou fixez les objets sensibles

Gagnez un abri en dur

Fermez les portes et les volets

Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité

Faites attention aux fils électriques

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.
Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive, volatile ou encore corrosive.

Classes de danger

1 Matières et objets explosibles
2 Gaz
3 Liquides inflammables
4 Matières solides inflammables
5 Matières comburantes
6 Matières toxiques
7 Matières radioactives
8 Matières corrosives
9 Matières et objets dangereux divers
X Danger de réaction au contact de l'eau

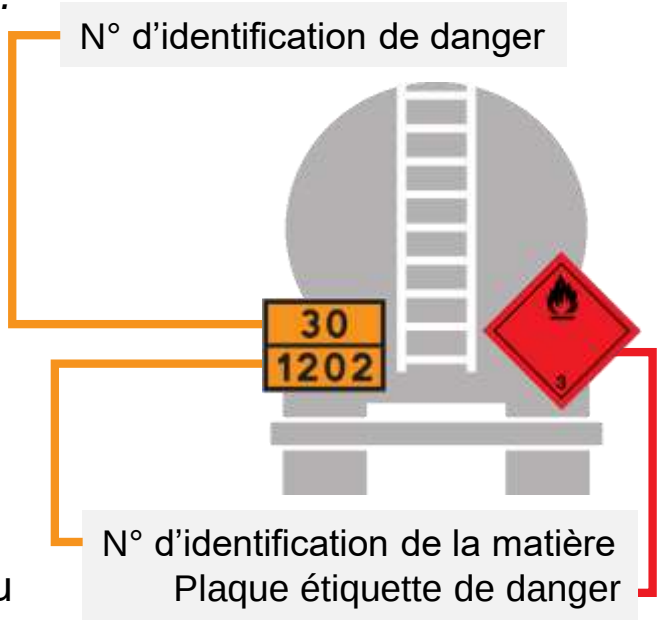

↘ Ma commune face au risque

Ce risque est susceptible de se produire, ou d'avoir un impact, sur l'ensemble des routes communales; notamment les routes D29 et D907. Cependant, le réseau routier se terminant sur la commune, cette dernière est donc peu concernée par ce risque sauf en cas de livraison sur la commune.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.
- Elaboration en cours du SCOT du Mont-Blanc.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- Actualisation en cours du Plan Local d'Urbanisme de 2018.
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté par les écoles.
- Mise en place de réglementations internationales pour chacun des types de transport et de prescriptions sur les matériels de transport.
- Activation du protocole d'aide TRANSAID.

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

↘ Avant

- Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport. *(page précédente)*
- Informez-vous des dispositifs d'alerte.

↘ Pendant

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

- Protégez sans vous mettre en danger : pour éviter un « sur-accident ».
- Balisez les lieux du sinistre et faites éloigner les personnes.
- Donnez l'alerte (17, 18 ou 112) en précisant le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre de victimes et la nature du sinistre.

En cas de fuite de produit :

- N'entrez pas en contact avec le produit.
  (en cas de contact involontaire : se laver et si possible se changer).
- En cas de nuage toxique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique).
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (risque d'explosion).

↘ Après

- À la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et/ou d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

Alertez précisément (n° matière…)

Fuyez l'accident et gagnez l'abri le plus proche

Restez confiné et suivez les consignes

N'entrez pas en contact avec le produit

Ne fumez pas et évitez flamme et étincelle

RISQUE INDUSTRIEL

Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel (chimique ou pétrochimique), il est qualifié d'accident industriel. Ses conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux, les biens et/ou l'environnement sont variables selon les cas.

↘ Ma commune face au risque

Sixt Fer-à-Cheval recense trois Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur son territoire.

Actions préventives et/ou correctives :

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Haute-Savoie.
- Elaboration en cours du SCOT du Mont-Blanc.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- Actualisation en cours du Plan Local d'Urbanisme de 2018.
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté par les écoles.
- Mise en place de réglementations nationales et européennes pour chaque établissement industriel dangereux.
- Contrôles réguliers de chaque établissement par les services de l'Etat.

LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques

Avant

- Renseignez-vous sur la fréquence radio qui diffusera les messages.
- Informez-vous du signal d'alerte et des consignes de sécurité :

Signal national d'alerte	Signal national de fin d'alerte
1 min 41s — **5 sec** — **1 min 41s** — **5 sec** — **1 min 41s**	**30 sec**
son modulé	*son continu*
Lancement de l'alerte par les sirènes.	Fin de l'alerte par les sirènes.

Pendant

- En cas de nuage toxique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique).
- Arrêtez la ventilation et bouchez les entrées d'air.
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas. Évitez flamme ou étincelle suivant le risque d'explosion.

Après

- À la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

Fuyez dos au vent

Gagnez l'abri le plus proche

Fermez les portes et les fenêtres

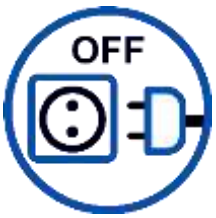

Coupez le gaz et l'électricité

Ne fumez pas. Évitez flamme et étincelle

PANDÉMIE GRIPPALE

Ce risque sanitaire est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus.

L'apparition d'une pandémie grippale peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus grippaux animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'humain.
Pour limiter le risque d'être contaminé par ce virus, il est nécessaire d'adopter **les cinq gestes barrières** :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

Le port d'un masque spécifique peut être nécessaire, en complément.
Le Plan national de prévention et de lutte "Pandémie grippale "a été actualisé en 2011.

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/risques/pandémie-grippale

PLAN VIGIPIRATE

Relevant du Premier ministre, ce plan est un outil du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Il a pour objectifs :

- Rester vigilant et signaler tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aider le travail des service des forces de l'ordre en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.
- Suivre les consignes des service des forces de l'ordre et de secours en cas d'évènement ou d'opération.

Pour en savoir plus, consultez gouvernement.fr/vigipirate

LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

La loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles a fixé pour objectif d'indemniser ces victimes en se fondant sur le principe de mutualisation entre tous les assurés et la mise en place d'une garantie de l'État.

Vous serez indemnisés des dégâts causés par une catastrophe naturelle uniquement :

- si un arrêté interministériel paru au Journal Officiel constate l'état de catastrophe naturelle pour l'aléa concerné dans la zone où se trouvent vos biens ;
- **et** si vos biens sont garantis en assurance de dommages, par exemple en incendie ou en dégât des eaux.

Déclarez le sinistre à votre assureur multirisque habitation **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel et **par lettre recommandée avec accusé de réception**.

Pour en savoir plus, consultez ffa-assurance.fr

VOUS VOULEZ AIDER ?

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, il est nécessaire de connaître ses moyens ainsi que l'ensemble des vulnérabilités.
Pour cela, la mairie a besoin de recenser les :

Personne ayant une vulnérabilité particulière
qui demande une attention particulière (éloignement, difficulté, santé …)

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Adresse :
- Téléphone:
- Type de vulnérabilité :

Personne pour la Réserve Communale de Sécurité Civile
ayant des compétences ou du matériels (équipements, langue parlée …)

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Adresse :
- Téléphone:
- Compétences ou matériels :

Adressez-vous en mairie avec les informations ci-dessus.

LE KIT D'URGENCE EN SITUATION DE CRISE

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Objets et articles de première nécessité
pour faire face à une situation d'urgence.

Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange.
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle.
- Un sac de couchage.
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps.
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

↳ *Pour en savoir plus, consultez*
gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence

RAPPEL DES BONS REFLEXES (1/2)

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

↘ Inondation

Réfugiez-vous en hauteur

Eau potable et produits alimentaires

Obturez les entrées d'eau

N'utilisez pas les équipements électriques

Ne vous engagez pas à pied ou en voiture

↘ Mouvement de terrain

Signalez toutes apparitions d'anomalies

Éloignez-vous de la zone dangereuse

Éloignez-vous des bâtiments

N'empruntez pas l'ascenseur

Ne vous approchez pas des dommages

↘ Avalanches

Informez-vous du risque

Restez confiné dans les bâtiments solides

Tentez de fuir latéralement

Ne partez pas seul et ne pratiquez pas d'hors-piste

Gardez votre calme et ne criez pas

↘ Feux de forêt

Abritez-vous en fuyant dos au feu et au vent

Calfeutrez avec du linge humide

Fermez les bouteilles de gaz

Ouvrez le portail du terrain

Ne sortez pas

RAPPEL DES BONS REFLEXES (2/2)

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

↘ Séisme

Dans votre logement : abritez-vous

Éloignez-vous des bâtiments

Arrêtez-vous et ne sortez pas

Ne restez pas sous des fils électriques

Ne vous approchez pas des dommages

↘ Phénomènes météorologiques

Rentrez ou fixer les objets sensibles

Gagnez un abri en dur

Fermez les portes et les volets

Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité

Faites attention aux fils électriques

↘ Transport de matière dangereuse TMD

Alertez précisément (n° matière…)

Fuyez l'accident et gagnez l'abri le plus proche

Restez confiné et suivez les consignes

N'entrez pas en contact avec le produit

Ne fumez pas. Évitez flamme et étincelle

↘ Risque industriel

Fuyez dos au vent

Gagnez l'abri le plus proche

Fermez les portes et les fenêtres

Coupez le gaz et l'électricité

Ne fumez pas. Évitez flamme et étincelle